

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/87c8a81daca11cf1a123c08d>

Date d'obtention : 2025-02-13 16:42:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dénonciation d'un incident qui entre dans le cadre de la trousse SEXTO (école secondaire, adolescents, impacts à l'école):

Utiliser la trousse SEXTO avec la personne qui dénonce pour compléter la grille d'évaluation (amorce, nature, intentions, étendue) afin d'orienter l'intervention.

Tous les élèves impliqués lors de la dénonciation doivent être rencontrer, seul à seul et la grille d'évaluation doit être complétée pour chacun d'eux.

Aviser de ne pas parler de l'incident.

Dès qu'il y a soupçon qu'un appareil contient du contenu pornographique juvénile = confisquer l'appareil, afin d'arrêter rapidement la propagation.

L'instigateur:

Acte impulsif: rencontre et faire la grille d'évaluation + confisquer le cell. si soupçon qu'il contient de la pornographie juvénile.

Acte malveillant: rencontre mais PAS de grille d'évaluation + confisquer le cell. si soupçon qu'il contient de la pornographie juvénile + informer immédiatement le service de police.

À la fin de la démarche: Informer le service de police dans les plus bref délais, aviser les parents des élèves impliqués du protocole d'intervention et faire le signalement DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que l'analyse de la situation est la base de la trousse SEXTO afin de bien orienter l'intervention.

Que le souci de confidentialité, de la protection de la victime (intégrité physique et psychologique) sont des valeurs de base de la trousse.

Connaître mon rôle et ses limites. Nous ne sommes pas mandataires du service de police.

Déterminer la nature criminelle ou non de l'incident.

Ne jamais voir le contenu de l'incident.

Dès que nous faisons face à un refus de collaborer = contacter le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je crois que la rencontre avec la victime est l'étape la plus délicate, car le sujet n'est pas facile à aborder, c'est compromettant. Il y a des enjeux sur son intégrité et les impacts peuvent avoir des effets sur une longue période de temps. Cela peut créer, chez l'élève, des sentiments d'insécurité, de la honte, de la culpabilité et de la peur, surtout celle de la réaction des parents, du jugement de l'entourage et /ou des représailles. Donc, "être rassurante", envers cet élève afin qu'il soit à l'aise de répondre aux questions de la grille d'évaluation, pourrait s'avérer l'étape la plus cruciale pour la suite de l'intervention et le soutien que je pourrai lui apporter par la suite.